



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 24 MAI 2011

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Sylvie RESTENCOURT

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 20 mai 2011, sous la présidence de M. Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2011- 05 concernant une demande d'extension de la Jardinerie DELBARD de MARTIN EGLISE portant la surface de vente à 4066 m2 - Grande rue des Salines (76370).

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral du 05 octobre 2010 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- L'arrêté préfectoral n° 10-77 du 8 novembre 2010 donnant délégation à Monsieur Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- La demande, enregistrée le 28 mars 2011, présentée par la société SAS Georges Delbard, dont le siège social est 2 rue Archimède – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, agissant en tant que propriétaire de l'ensemble immobilier, et visant à une demande d'extension de la Jardinerie DELBARD portant la surface de vente totale à 4066 m2 à MARTIN EGLISE (76370) – Grande rue des Salines ;
- L'arrêté préfectoral du 1er avril 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 20 mai 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que la société SAS Georges Delbard, a sollicité l'autorisation d'étendre la Jardinerie de MARTIN EGLISE pour obtenir une surface globale de vente de 4066 m² ;
- que le projet répond à la demande des consommateurs locaux en adaptant l'offre ;
- que le projet ne prévoit pas de nouvelles constructions et qu'il répond aux normes en matière de stationnement ;
- que l'impact sur le flux de circulation généré par le projet est inexistant ;
- que le site du projet est desservi par les transports en commun et accessible pour les piétons et les deux roues ;
- que le projet prévoit des mesures en faveur du développement durable (gestion des eaux pluviales, chauffage, éclairage basse consommation, végétalisation ...) ;

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur un total de 7 votants)

Ont voté favorablement :

- M. Gill GERYL, Maire de Martin Eglise,
- M. Claude DOLIQUE, représentant le Président de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise,
- M. Richard Hugues FALAIZE, représentant le Maire de Dieppe,
- M. Guy SENEAL, Maire d'Arques La Bataille,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- Mme Frédérique THAFOURNEL, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

Était excusé :

- M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime

En conséquence, la Société SAS Georges Delbard, dont le siège social est 2 rue Archimède – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, est autorisée à étendre de 1066 m² la surface de vente de la Jardinerie Delbard de MARTIN EGLISE (76370) - Grande Rue des Salines, pour atteindre une surface globale de vente de 4066 m².

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint



Pierre LARREY